

C.I.J.

Communiqué n° 58/18  
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui, 3 octobre 1958, deux audiences en l'affaire relative à l'application de la Convention de 1902 pour régler la tutelle des mineurs (Pays-Bas c. Suède).

L'agent du Gouvernement néerlandais, M. Riphagen, a commencé la réplique orale au nom de son Gouvernement.

Le Professeur Kisch a terminé la réplique orale présentée par le Gouvernement néerlandais.

La Cour se réunira le samedi 4 octobre, à 16 heures, pour entendre la duplique présentée au nom du Gouvernement suédois.

La Haye, le 3 octobre 1958.

---

I.C.J.

Communiqué n° 58/18.  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

Today, October 3rd, 1958, the International Court of Justice held two hearings in the case concerning the Application of the Convention of 1902 governing the guardianship of infants (Netherlands v. Sweden).

The Agent for the Government of the Netherlands, M. Riphagen, opened the oral Reply on behalf of this Government.

Professor Kisch concluded the presentation of the oral Reply.

On Saturday October 4th, at 4 p.m. the Court will meet to hear the oral Rejoinder of the Government of Sweden.

The Hague, October 3rd, 1958.

---